

Rechtsprechung / 1. Kernstrafrecht / 1.1 Schwerpunkt Allgemeiner Teil

Nr. 13 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 1^{er} mai 2009 dans la cause X. contre A., B., C., D. et Procureur général du canton de Genève – [6B_158/2009](#)

Art. [48 let. c](#), [111](#), [112](#), [113](#) CP: meurtre; assassinat; meurtre passionnel; circonstance atténuante générale de l'émotion violente ou du profond désarroi.

La circonstance atténuante générale de l'émotion violente que les circonstances rendaient excusable ou de l'état de profond désarroi ([art. 48 let. c CP](#)), qui constitue aussi l'élément caractéristique du meurtre passionnel ([art. 113...](#)

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren ↗

Kaufen ↗

🔑 Login